

**PROCÈS VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
LE JEUDI 14 FÉVRIER 2019**

*Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 16 heures 45 à la salle municipale, le jeudi 7 février 2019, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet.*

Sont aussi présents les conseillers suivants :

*Madame Martine Hudon, madame Josée Michaud, madame Carole Lévesque et madame Annie Sénéchal.*

*Étaient absents : Madame Pascale G. Malenfant et monsieur Hubert Gagné-Guimond.*

*Madame Isabelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.*

*Après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.*

*Il est constaté que les avis de convocation aux fins de la présente session ont été donnés à tous et chacun des membres du Conseil de la manière et dans les délais prévus par la Loi.*

*Il est prévu à l'ordre du jour le point suivant :*

1. Entente fin d'emploi – Martin Pelletier;
2. Comité de sélection pour le poste de journalier et opérateur de machinerie.

43-02-2019

**ENTENTE FIN D'EMPLOI – MARTIN PELLETIER**

**CONSIDÉRANT QUE** cette résolution fait suite à la résolution 246-11-2018;

**CONSIDÉRANT** les échanges intervenus entre la direction générale de la municipalité, le maire et les procureurs de la Municipalité aux fins de s'entendre avec monsieur Martin Pelletier sur un compromis acceptable en lien avec le poste de technicien en urbanisme qu'il a occupé de novembre 2016 à novembre 2018;

**CONSIDÉRANT QU'**une rencontre en médiation a permis la conclusion d'une entente confidentielle de règlement hors cour comportant une indemnité monétaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les montants sont disponibles dans le surplus libre;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE**

**D'ACCEPTER** les termes et modalités de l'entente de règlement hors cour intervenue entre les parties le 11 février 2019, et ce étant conditionnel à son acceptation par le Conseil;

**DE** mandater madame Isabelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière et monsieur Rosaire Ouellet, maire, afin de signer tous les documents et d'effectuer tous les paiements nécessaires afin de donner suite à l'entente de règlement hors cour intervenue entre les parties;

**DE** prendre les montants nécessaires dans le surplus libre.

Le vote est demandé :

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

---

**Vote Pour :**

Martine Hudon  
Annie Sénéchal  
Carole Lévesque

**Vote Contre :**

Josée Michaud

L'entente est acceptée.

44-02-2019

**COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE JOURNALIER ET OPÉRATEUR DE MACHINERIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a ouvert un poste de journalier et opérateur de machinerie;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE NOMMER**, madame Isabelle Michaud, directrice générale, monsieur Rosaire Ouellet, maire, monsieur Colin Bard, inspecteur municipal et Carole Lévesque, conseillère à former le Comité de sélection pour l'embauche du nouvel employé.

45-02-2019

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,**  
la levée de l'assemblée à 17 h 00.

\_\_\_\_\_  
Rosaire Ouellet, Maire

\_\_\_\_\_  
*Isabelle Michaud, Secrétaire-trésorière*